

Les flux migratoires légaux et illégaux

Catherine Wihtol de Wenden

► **To cite this version:**

Catherine Wihtol de Wenden. Les flux migratoires légaux et illégaux. Durand Marie-Françoise, Lequesne Christian. Ceriscope Frontières, Sciences Po - CERI, pp.1-8, 2011. hal-01044378

HAL Id: hal-01044378

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01044378>

Submitted on 23 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Published on *ceriscope* (<http://ceriscope.sciences-po.fr>)

[Accueil](#) > Printer-friendly

Les flux migratoires légaux et illégaux

By *Catherine de Wenden*

Created 11/30/2010 - 15:23

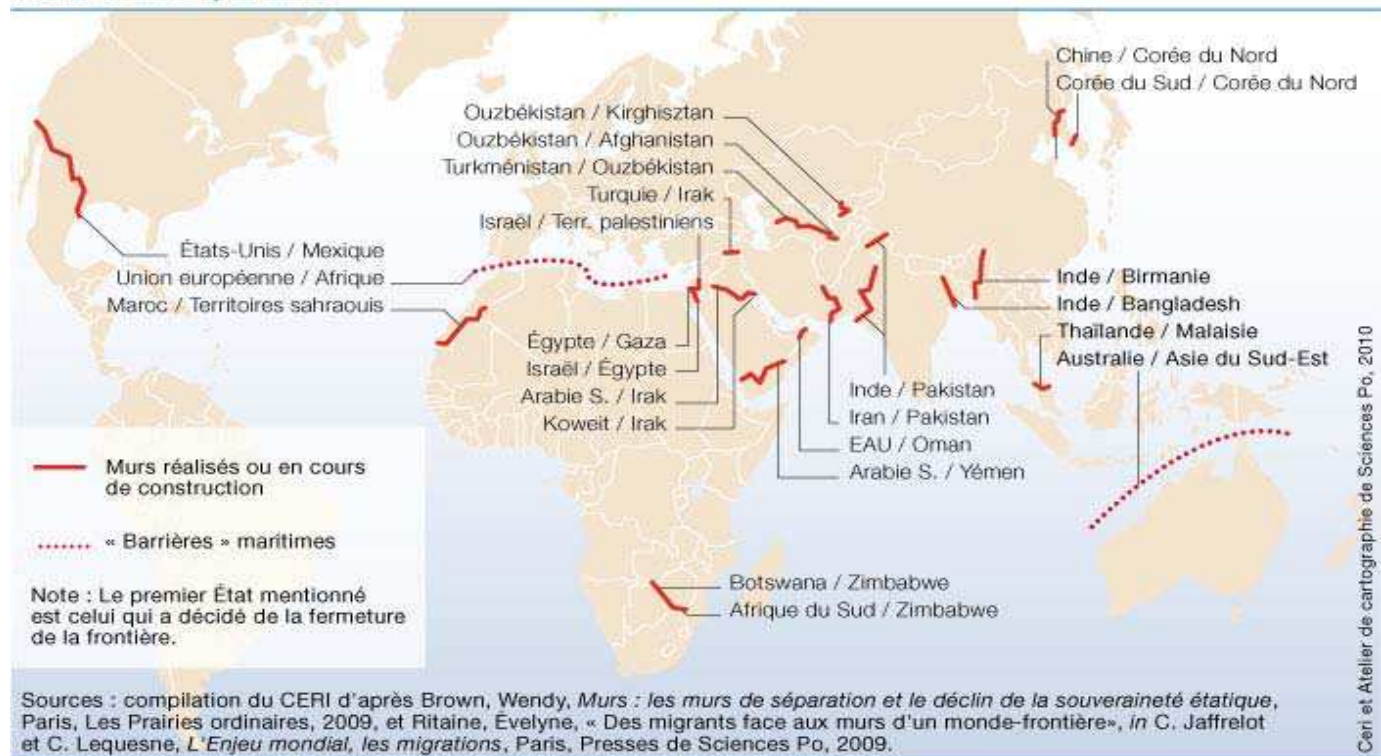
Par [Catherine de Wenden](#)

[Centres de rétention](#) [Circulation](#) [Contrôle de la mobilité](#) [Contrôle des individus](#) [Demandes d'asile](#)
[Droit de séjour](#) [Flux migratoires](#) [Frontières](#) [Immigration clandestine](#) [Migrations de travail](#)
[Mondialisation / économie politique](#) [Murs/clôtures](#) [Réfugiés](#) [Réseaux](#) [Sécurité internationale](#)
[Transnational](#)

On compte d'après les Nations unies aujourd'hui 214 millions de migrants internationaux, soit 3% de la population de la planète. La mondialisation des flux migratoires s'installe désormais dans le paysage mondial avec une régionalisation des destinations de plus en plus marquée autour de plusieurs espaces migratoires de départ et d'accueil. À l'interdiction de sortie des frontières d'une partie du monde (communiste et, plus largement les régimes autoritaires) a succédé l'interdiction ou la difficulté d'entrer dans d'autres pays. Cette nouvelle donne, ajoutée à d'autres enjeux tels que les crises politiques des années 1990, le réchauffement climatique, l'évolution démographique, a conduit au brouillage des frontières puisque beaucoup de pays de départ sont devenus des pays d'accueil et de transit et les catégorisations de la migration se sont faites de plus en plus floues entre les migrations de travail et d'asile ou entre les salariés et les familles.

La mobilité fait aujourd'hui partie des aspirations individuelles dans une fraction de plus en plus importante de la population de la planète, désormais en mouvement. Dans le même temps, l'obsession des frontières, selon le terme de Michel Foucher, s'est durcie, avec l'inclusion progressive des migrations comme objet de sécurité interne et internationale. Elle a conduit, depuis le milieu des années 1980, à des politiques d'endiguement des flux migratoires sur des espaces de plus en plus larges, incluant les pays de départ et de transit dans le rôle de garde-frontières qui leur est assigné par nombre de pays d'arrivée. Des camps se sont érigés ici et là, des instruments de contrôle des frontières ont été inventés, renforcés et sophistiqués, des murs ont été construits le long des lignes de fracture du monde les plus empruntées.

Murs contemporains



La frontière est devenue une ressource, d'autant plus que son franchissement légal n'est réservé qu'à un tiers de la population du monde, les deux tiers étant soumis à des visas et fait l'objet d'une économie florissante. La frontière s'est déplacée et est passée de la géographie au droit, entre les légaux et les illégaux, plus encore qu'entre les nationaux et les étrangers et devient alors un enjeu central des relations internationales. Son franchissement vient défier la capacité des États à en maîtriser le contrôle et active des réseaux transnationaux qui facilitent le passage, inscrivant les populations concernées dans un entre-deux aux multiples facettes : développement de la double nationalité, installation dans la mobilité comme mode de vie, mariages mixtes, espaces diasporiques transnationaux, économiques et culturels. On examinera ici la pertinence de la frontière pour la distinction entre les flux migratoires et illégaux, qu'elle contribue à traiter distinctement, conduisant à des pratiques très différenciées de son franchissement selon cette catégorisation juridique.

Les flux migratoires légaux

On définit par flux migratoires légaux ceux qui obéissent aux normes définies par les pays d'accueil. Celles-ci sont très diversifiées selon les pays d'origine de ceux qui circulent, la durée projetée du séjour, le motif de celui-ci, enfin le caractère volontaire ou contraint de la migration. On distingue plusieurs catégories de flux migratoires. Une première catégorie réunit ceux qui répondent aux normes de franchissement dans un espace régional au titre de la liberté de circulation, d'installation et de travail (comme les Européens de l'Union dans l'espace européen ou les ressortissants nordiques dans l'Union nordique). On trouve ensuite ceux qui bénéficient de titres de séjour des pays d'accueil leur permettant de franchir légalement les frontières européennes et extra-européennes. Une troisième catégorie regroupe les réfugiés statutaires qui viennent se réfugier dans un pays étranger. La quatrième catégorie réunit ceux munis des visas requis qui veulent s'installer pour une durée supérieure à trois mois de mariage, regroupement familial, études ou travail. Enfin, le dernier groupe est constitué par les touristes, munis ou non de visas de court séjour, selon les pays dont ils sont originaires, qui n'ont pas de la possibilité de travailler. Tous ces flux sont légaux et sont habituellement les seuls enregistrés par les pays de l'OCDE ou les Nations unies. Mais les deux tiers des pays du monde ne fournissent aucune donnée sur leurs flux migratoires, d'entrées ou de sorties. Notre représentation de la réalité des migrations mondiales est donc incomplète, notamment pour l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est.

En s'en tenant à ces données, on observe que les migrations légales ont triplé depuis ces quarante dernières années, passant de 77 millions de migrants en 1975 à 214 millions aujourd'hui. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. En premier lieu, la chute du mur de Berlin qui n'a pas provoqué l'invasion annoncée mais une migration lente, en continu de l'est vers l'ouest. Elle s'est traduite par des mouvements pendulaires et des désenchevêtrements ethniques dont l'exemple le plus connu est celui des *Aussiedler*, ces Allemands ethniques implantés, pour l'essentiel, dans l'ex-URSS et revenus s'installer en Allemagne à la faveur du droit du sang qui prévalait à l'époque dans ce pays. La période de transition économique et politique a vu également bon nombre de demandeurs d'asile originaires de Chine et de Roumanie s'installer en Europe. Deuxième facteur, l'information, qui relie les régions les plus reculées au monde entier par la télévision, Internet, les téléphones portables, la radio, et donne à voir, au-delà des frontières, un mode de vie plus libre et, souvent, plus aisé qui fait rêver les plus jeunes. En troisième lieu, on mentionnera la fermeture des frontières, qui transforme leur franchissement en odysée moderne. On peut également citer l'apport des transferts de fonds (328 milliards de dollars en 2008, soit trois fois l'aide publique au développement). Au cours des années 1990, on assiste également à l'explosion des demandes d'asile du fait de l'accroissement des foyers de tensions à travers le monde (Sri Lanka, région des grands lacs africains, ex-Yougoslavie, Haïti, Kurdistan, Proche et Moyen-Orient). Enfin, de nombreuses personnes privées de toute perspective d'avenir quittent leur pays, notamment après l'accession de celui-ci à l'indépendance.

Les migrations se sont mondialisées, elles se sont aussi globalisées. Les causes de départ sont devenues plus nombreuses : environnement et réchauffement climatique, urbanisation des pays du sud, accès à l'énergie, évolution de la répartition et de la structure par âge de la population entraînant des pénuries de main d'œuvre au nord, interdépendance politique et économique des pays du monde, inégalités du développement humain. On distingue plusieurs grands espaces migratoires, complémentaires en terme de demande et d'offre de main d'œuvre, de population et de ressources. Contrairement à une idée reçue, les migrations sud-nord sont les plus importantes et ne constituent qu'à peine 30% des flux migratoires mondiaux (62 millions), les flux sud-sud étant presque aussi importants (61 millions). Pour leur part, les flux nord-nord forment le quart des migrations (53 millions), les flux nord-sud 14 millions, le reste étant constitué par des flux est-ouest et ouest-est (plus rares). Seuls les flux nord-nord et nord-sud fonctionnent dans la fluidité, à cause des facilités de voyage dont bénéficie le tiers de la planète. Les flux sud-sud bénéficient parfois de libéralités régionales (exemption de visas dans des espaces de voisinage circonscrits) et les migrations du sud vers le nord sont les plus difficiles en raison de la sécurisation des frontières du nord.

Les flux se sont également régionalisés. Plusieurs pays du monde comptent davantage de migrants venus d'autres pays de la région dans laquelle ils sont situés que du reste du monde. Le continent américain fonctionne ainsi, dans une sorte de synergie entre le Nord et le Sud malgré l'importance stratégique de la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Celle-ci, difficile à franchir notamment depuis la construction du mur en 2006, a fait du Mexique un pays de transit et d'immigration. Tandis qu'aux États-Unis, la communauté latino-américaine est devenue en nombre la première minorité du pays, l'essentiel de la migration des pays du cône sud est formé par la population des pays andins. Les Européens qui ont peuplé l'Amérique du Nord et du Sud sont aujourd'hui beaucoup moins nombreux à y entrer.

L'Europe fonctionne dans une sorte de synergie migratoire mal acceptée par l'opinion publique avec l'Afrique jusqu'à la ligne de l'équateur, transformant les pays du Maghreb en pays de transit, voire d'immigration, pour ceux qui n'ayant pas réussi à franchir la Méditerranée se retrouvent en fait dans un sas. En échange de politiques de développement ou de l'attribution de titres de séjour pour les plus qualifiés des émigrants, les pays du Maghreb où la frontière a été externalisée par l'Europe ont dû signer des accords de réadmission en vertu desquels ils s'engagent à reprendre chez eux les illégaux ayant transité par leur territoire.

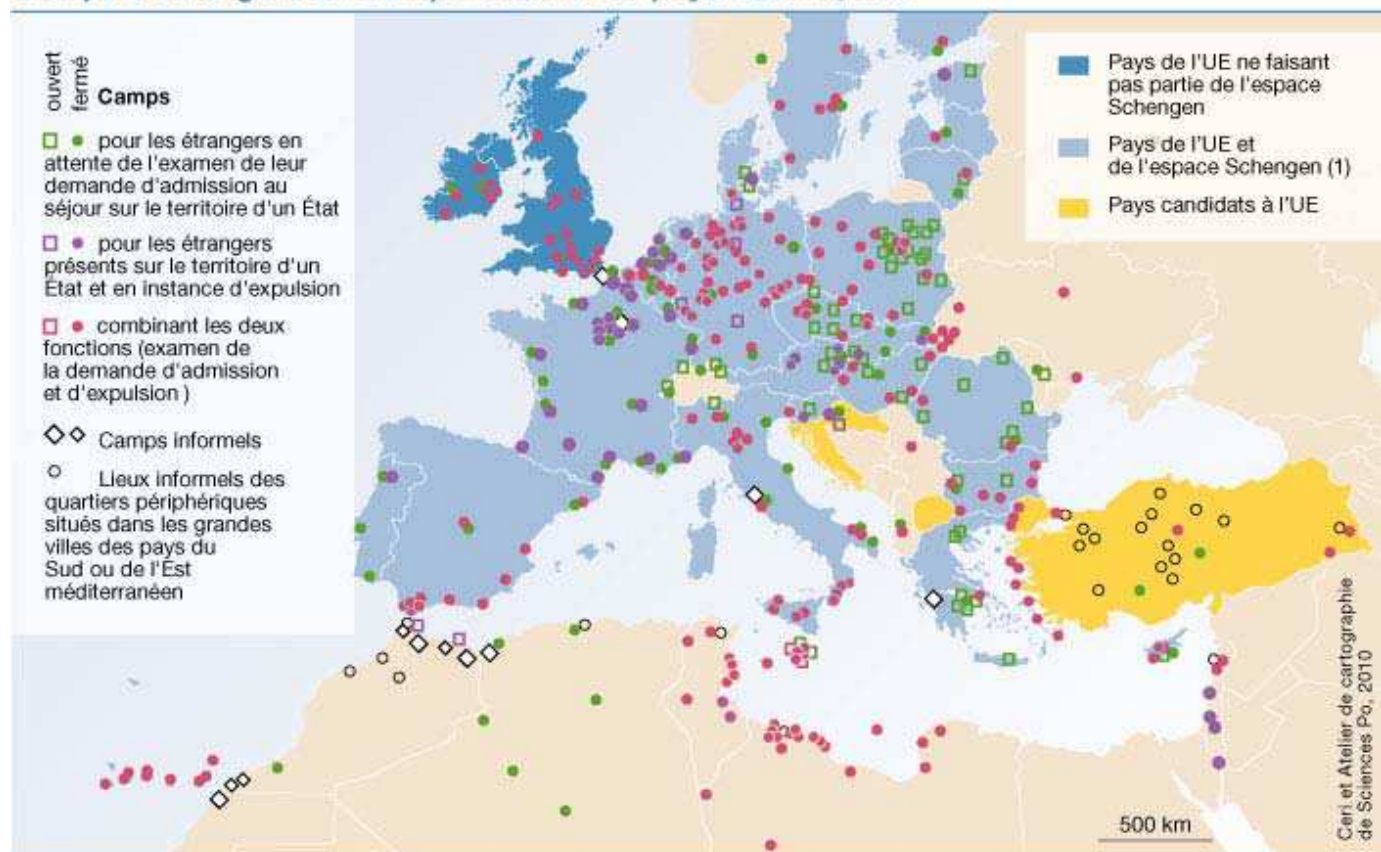
Le monde russe dessine un autre espace où l'apparition de nouvelles frontières, à l'ouest et au sud, n'a pas tari les migrations de voisinage et se caractérisent depuis 1990 par une intense mobilité centripète et centrifuge. Des exemptions de visas facilitent le franchissement des frontières entre Moscou et les nouveaux États indépendants car la Russie vieillit et manque de main d'œuvre pour exploiter ses matières premières. Le monde arabe et musulman est riche d'une migration interarabe entre les pays du Golfe et leurs voisins du Maghreb. L'Asie du Sud-est constitue un autre espace régional comprenant de grands pays de départ (Inde, Chine, Pakistan, Philippines) et de riches terres d'accueil à la population parfois vieillissante (Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Hong-Kong, Taiwan, Singapour, Corée du Sud). Autre migration sud-sud en Afrique où la Chine échange chantiers du bâtiment et travaux publics contre libre accès de ses nationaux au marché du travail et aux matières premières.

La vitalité des diasporas, ou plus exactement des quasi-diasporas qui suscitent de plus en plus l'attention des pays de départ, favorise les réseaux transnationaux qui se jouent des frontières à des fins économiques. On compte environ 30 millions d'Indiens et 50 millions de Chinois vivant hors de leur pays. Un Philippin sur dix réside à l'étranger. De solides liens migratoires abolissant frontières et espaces se forment entre ceux qui sont partis et ceux qui restent au pays. Enfin, l'imaginaire migratoire qui s'échafaude au sud par delà les frontières contribue aussi à effacer la distance et les barrières dans l'esprit des plus aventureux.

Les flux migratoires illégaux

Du fait du renforcement des politiques de contrôle des flux migratoires par des lois visant à filtrer l'immigration clandestine depuis les années 1980, l'illégalité est devenue une figure contemporaine et durable du migrant à l'échelle de la planète et plus particulièrement en Europe, aux États-Unis et au large de l'Australie. La crise économique, la révolution technologique et les nouveaux modes de développement en Occident font décroître les besoins de main d'œuvre immigrée. Les migrants sont aujourd'hui perçus comme un fardeau pour la société par une partie de l'opinion publique. De moins en moins d'immigrés arrivent en Europe munis d'un contrat de travail. Ils ont cédé leur place à une nouvelle catégorie, les migrants irréguliers. La clandestinité fait désormais partie du « plan migratoire » des personnes souhaitant quitter leur pays. Autrefois apprécié pour sa flexibilité et sa disponibilité, l'immigrant irrégulier (et ceux qui l'aident à franchir les frontières) devient, dans le discours politique, une menace à l'ordre public, voire un criminel. Dans ce contexte, la nouvelle distinction entre l'immigration légale et illégale, qui inquiétait peu les décideurs durant les années de croissance où la main-d'œuvre manquait et était facilement régularisée, justifie désormais les actions de l'État en matière d'immigration.

Camps d'étrangers en Europe et dans les pays voisins, 2007



* Pour la France sont cartographiées les seules zones d'attente qui reçoivent régulièrement des étrangers.

** La détention d'étrangers en vue de leur refoulement a souvent lieu dans des sections spéciales d'établissements pénitentiaires ordinaires. La superficie de la Suisse permet difficilement de cartographier les 23 lieux connus.

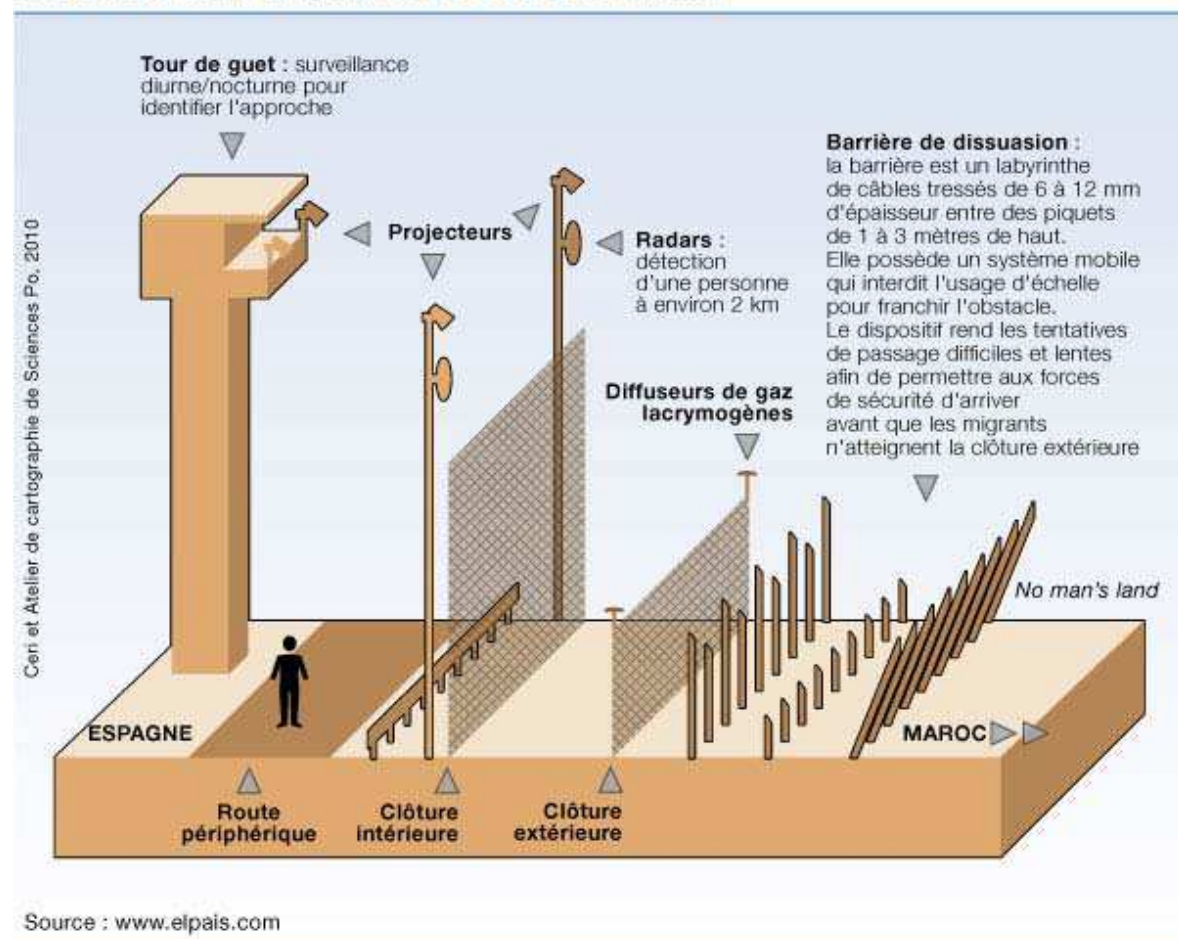
Migreurop ne dispose pas de données pour l'Égypte, la Syrie, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine et le Monténégro. Concernant la Russie, seules les informations issues du rapport européen d'Andréa Gross sont cartographiées.

(1) La Norvège et l'Islande ne font pas partie de l'Union européenne, mais elles ont intégré les acquis de Schengen dans leur législation.

© Migreurop 2007 (www.migreurop.org)
Sources : compilation de Migreurop.

L'axe méditerranéen représente l'une des grandes lignes de fracture économique, démographique et politique du monde. Beaucoup d'illégaux se risquent à traverser la Méditerranée au péril de leur vie : Gibraltar, les îles Canaries, Malte, Lampedusa, la ville de Brindisi ou les îles grecques offrent le spectacle des naufragés clandestins, repêchés par les gardes-côtes ou les bateaux de pêche quand ils ne meurent pas en mer. Depuis vingt ans, la situation de l'Espagne, qui figure au premier rang de cet axe stratégique, a suscité une angoisse croissante autour du contrôle des frontières. Du fait de sa situation géographique aux frontières sud de l'Europe, Madrid a dû mettre en place une politique migratoire (le pays était jusque là une terre d'émigration) capable de satisfaire les autres pays européens mais également de répondre à ses propres besoins de main-d'oeuvre dans une phase d'expansion économique. La fermeture officielle des frontières à l'immigration de travail s'est produite concomitamment au développement d'une économie instable et flexible bénéficiant largement du travail irrégulier. Dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme, cette situation a produit un appel d'air qui a été plus fort que les politiques de régularisation qui ont été menées. La fermeture des frontières en Espagne a conduit à la professionnalisation du passage des frontières, c'est-à-dire au développement d'une économie organisée du passage clandestin. Davantage qu'à la recherche de profits (comme dans le cas du trafic des êtres humains et des trafics de drogue), le passage illégal de migrants répond avant tout à la demande massive des candidats à l'immigration. Des mineurs non accompagnés sont venus grossir le flot des nouveaux venus.

Les enceintes frontalières de Ceuta et Melilla



Autre ancien pays d'émigration, l'Italie est devenue au milieu des années 1980 un pays d'immigration. La chute du mur de Berlin, le développement des réseaux catholiques sous le règne du pape Jean-Paul II et la mondialisation des flux ont amené de nouvelles migrations clandestines de l'Est (Polonais, Ukrainiens, Roumains) et du Sud (Philippins, Égyptiens, Latino-américains, Chinois, Sénégalais). La variété des profils migratoires de ce nouveau pays d'accueil a été également complétée par l'entrée en mobilité de ses voisins les plus proches (Albanais, Tunisiens) de même que par l'arrivée de migrants érythréens, somaliens ou éthiopiens issus du court passé colonial italien. Des niches propices au travail clandestin dans un marché du travail fortement segmenté ont attiré de nombreux illégaux, régularisés au fil de vastes opérations appelées *sanatorie*. L'immigration a remédié au vieillissement de la population liée à la chute brutale de la natalité et à l'entrée des femmes dans la vie active. De nouveaux métiers liés au service à la personne (garde d'enfants et de personnes âgées, services domestiques) ont suscité une forte demande comme les secteurs liés à des spécificités locales (pêche, agriculture, tourisme, métiers de la mode). Les *badanti* (femmes qui s'occupent de personnes âgées), *pizzaioli* (fabricants de pizzas, souvent Égyptiens), *vu cumprà* (commerçants ambulants sénégalais proposant leur marchandise de contrefaçon à la sauvette en demandant *Vuoi comprare ?* – Voulez-vous acheter ?) et autres travailleurs clandestins du bâtiment, de l'agriculture ou du tourisme font aujourd'hui partie du paysage migratoire ordinaire. Ils ont été régularisés au fil des ans depuis 1986 (loi Martelli) dans un pays où le populisme n'empêche pas certains électeurs d'être favorables à la régularisation de leurs employés de maison. Des accords bilatéraux ont été signés avec l'Albanie et avec la Libye – pays tampon – où ils ont été complétés par des accords de réadmission – pour lutter contre l'immigration clandestine et répondre aux besoins saisonniers de main d'œuvre.

Au sud, l'Algérie est un pays de départ, d'accueil et de transit pour les personnes d'Afrique subsaharienne dans lequel l'illégalité est devenue une figure durable et contemporaine du migrant retenu dans un sas. La migration d'Algériens en situation irrégulière vers l'Europe a des particularités qui tiennent à l'histoire, l'ancienneté du phénomène et la place singulière de cette immigration en France. Une part importante de la

population envisage le départ comme l'unique façon de se réaliser et de pouvoir agir sur sa vie. Mais dans un pays où 50% de la population ont moins de 25 ans, ces aspirations individuelles se heurtent au renforcement des frontières européennes (visas, système informatisé SIS d'identification des clandestins et des délinquants, solidarité des polices européennes *via* le système Frontex). Pris entre les contraintes législatives et la possibilité de recourir à des réseaux familiaux, les migrants *harragas* (grilleurs de frontières) organisent leur parcours et acquièrent une connaissance des règles qui leur permet de s'adapter aux normes et de développer des stratégies d'installation. L'objectif est d'obtenir des papiers et l'illégalité est perçue comme un risque à courir qu'il s'agit de réduire ou de maîtriser. L'importante demande de travail clandestin en France permet de « tenir » et la régularisation, synonyme de libre circulation, constitue le symbole de la réussite sociale. Assurés de pouvoir revenir et valoriser leur travail en France, le premier voyage que font les sans papiers régularisés est celui du retour dans leur pays pour renouer des liens avec la famille. Plus les frontières sont fermées, plus les migrants se sédentarisent ; plus elles sont ouvertes, plus ils circulent. Pour obtenir la régularisation, les migrants s'appuient sur les contradictions du système français et les failles de la loi. La marge de négociation se joue sur leur capacité à épouser les perspectives de la partie adverse et à lui donner des gages. Le mariage, de plus en plus utilisé comme stratégie de régularisation, est un bon exemple à l'articulation de divers processus de négociation entre légal et illégal. Les migrants cherchent à négocier le droit de circuler et de s'installer hors de leurs frontières nationales, non seulement parce qu'on y a été contraint ou invité mais aussi parce qu'on l'a choisi. La figure contemporaine du migrant est celle d'individus qui réagissent individuellement et collectivement aux privations du droit à la mobilité, une privation qui concerne les deux tiers de la population mondiale.

Quelques autres lieux illustrent les contradictions entre frontières et mobilité humaine : Sangatte, face au point de départ de la traversée de la Manche, où viennent se fracasser le dispositif européen de l'asile (accords de Dublin), qui implique que les demandeurs soient renvoyés vers le premier pays européen où ils ont mis le pied, et les migrants qui refusent de renoncer au Royaume-Uni, ultime but du voyage au long cours qu'ils ont entrepris depuis l'Afghanistan ou l'Irak. Estimés à un millier dans le monde – dont 250 centres de rétention et zones d'attente et de transit dans les aéroports –, les camps exacerbent le conflit entre droits de l'homme et dispositifs sécuritaires. La frontière américano mexicaine, premier lieu de passage au monde (60 millions par an dans les deux sens entre Tijuana et San Diego et 11 millions d'illégaux aux États-Unis) illustre de son côté, la partie de bras de fer entre logiques du marché et ordre étatique. Ces scènes frontalières figurent une mise en scène du contrôle dans un monde où l'aspiration à la circulation n'a jamais été aussi grande et où, dans le même temps, le besoin d'ériger des barrières n'a jamais été aussi fort.

Références

- BADIE B. et al, *Pour un autre regard sur les migrations. Construire une gouvernance mondiale*, Paris, La Découverte, 2008.
- CASTLES S. et MILLER M., *The Age of Migration*, Londres, Macmillan, 2008.
- JAFFRELOT C. et LEQUESNE C. (dir.), *L'Enjeu mondial. Les migrations*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- TÊTU-DELAGE M.-T., *Clandestins au pays des papiers*, Paris, La Découverte, 2009.
- WIHTOL DE WENDEN C., *La question migratoire au XXIe siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.
- WIHTOL DE WENDEN C., *La Globalisation humaine*, Paris, PUF, 2009.
- WIHTOL DE WENDEN C., *Atlas mondial des migrations*, Paris, Autrement, 2009.

[Centres de rétention](#) [Circulation](#) [Contrôle de la mobilité](#) [Contrôle des individus](#) [Demandes d'asile](#)
[Droit de séjour](#) [Flux migratoires](#) [Frontières](#) [Immigration clandestine](#) [Migrations de travail](#)
[Mondialisation / économie politique](#) [Murs/clôtures](#) [Réfugiés](#) [Réseaux](#) [Sécurité internationale](#)
[Transnational](#)

Source URL: <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part4/les-flux-migratoires-legaux-et-illegaux>